

Bibliothèque numérique

medic@

**Turner, E. Quelques thèses à image
exposées momentanément dans les
salles d'examens de l'Ecole de
médecine de Paris**

Paris, Impr. E. Martinet, 1879.

Cote : 55092 (16)



Licence ouverte. - Exemplaire numérisé: BIU Santé
(Paris)

Adresse permanente : <http://www.biusante.parisdescartes.fr/histmed/medica/cote?55092x16>

QUELQUES

THÈSES A IMAGE

EXPOSÉES MOMENTANÉMENT

DANS LES SALLES D'EXAMENS DE L'ÉCOLE DE MÉDECINE DE PARIS

PAR

M. LE D^r E. TURNER

Ancien interne des hôpitaux de Paris

Membre honoraire de la Société anatomique

Quand M. Vulpian fut nommé doyen, on prit soin de faire nettoyer les nombreux portraits abandonnés dans les greniers de la Faculté. On y découvrit alors de belles thèses à image, qui furent mises sous verre, et qui ornent aujourd'hui les nouvelles salles d'examens pendant l'installation provisoire de l'École de médecine.

Ces thèses sont au nombre de dix : une est de 1673; neuf de 1750 à 1763. Celle de 1673 est une thèse de philosophie imprimée sur satin. Toutes les autres sont des thèses de chirurgie soutenues dans le fameux Collège des chirurgiens de Paris, qui avait été longtemps la simple communauté de Saint-Côme.

En les voyant, on songe aussitôt à ce passage de la scène II du deuxième acte du *Malade imaginaire* :

THOMAS DIAFOIRUS (*tirant de sa poche une grande thèse*

T.

1



roulée qu'il présente à Angélique). — « J'ai, contre les circu-
» lateurs, soutenu une thèse (*saluant Argan*) qu'avec la
» permission de monsieur, j'ose présenter à mademoiselle,
» comme un hommage que je lui dois des prémices de mon
» esprit. »

ANGÉLIQUE. — « Monsieur, c'est pour moi un meuble inu-
» tile, et je ne me connais pas à ces choses-là. »

TOINETTE (*prenant la thèse*). — « Donnez, donnez. Elle est
» toujours bonne à prendre pour l'*image*; cela servira à parer
» notre chambre. »

Molière a fait représenter le *Malade imaginaire* justement en 1673. A cette époque, les thèses à image étaient déjà fort à la mode, et l'on sait que cette mode a duré pendant la fin du dix-septième siècle et presque tout le dix-huitième. Le Cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale en possède une riche collection en deux grands volumes. Les premières sont dédiées à Louis XIII (1622, 1625) et à quelques autres (1641, 1642); puis successivement au cardinal Mazarin (1648, 1657, 1658); à Louis XIV (1664, 1664, 1665, 1667); au chancelier Séguier (1663); à François-Michel Letellier (1668), et j'en passe. Les plus belles peut-être sont de la fin du dix-septième siècle (1677, 1679, 1680, 1683, 1684, 1690, 1699, 1700). Celle de Pierre de Montmorency, qui se trouve, sans date, au commencement du premier volume, est de cette dernière époque. Une autre, dédiée à Armand de la Porte, marquis de la Meilleraye (1634-1713), est antérieure. Une troisième, aussi sans date, est encore plus ancienne. Le deuxième volume renferme des thèses à image du dix-huitième siècle qu'il serait trop long d'énumérer. Ce qu'il importe surtout de faire remarquer ici, c'est que parmi les nombreuses thèses de théologie et de philosophie, on compte à peine trois ou quatre thèses de droit et pas une de médecine ou de chirurgie. M. F. Pouy, le seul auteur qui ait écrit sur les thèses *historiées*, comme il les appelle (*Bulletin de la Société des anti-
quaires de Picardie*, 1867. — *Iconographie des thèses dites
historiées soutenues ou gravées notamment par des Picards*,

1869), laisse entendre que des thèses de médecine auraient été aussi illustrées ou ornées d'une gravure, sans en décrire aucune. Dans le Dictionnaire de Richelet de 1728, imprimé à Lyon, on lit au mot thèse : « TÈSE (*conclusions, propositions*), terme de philosophie, de théologie, de médecine ou de droit ou autre science de laquelle on dispute. C'est une grande feuille de papier, ou deux grandes feuilles de papier collées l'une sur l'autre, au haut de l'une desquelles il y a un portrait ou une image, et au bas de ce portrait ou de cette image les propositions que prétend soutenir le répondant et sur lesquelles on dispute un certain temps réglé (Une belle thèse. Sa thèse lui coûte cent pistoles). » Et le Richelet de 1759 ajoute : « On fait aussi des thèses de forme in-4° en une ou plusieurs feuilles, sans portrait ni image. »

La thèse à image de philosophie, précieusement conservée à l'École de médecine, s'y trouve parce qu'elle a été dédiée au corps des docteurs régents de l'ancienne Faculté. Elle est de Philippe-François Collot, sur lequel j'ai dû faire des recherches qui seront publiées dans un article séparé.

Cette thèse, qui remonte à l'année 1673, est imprimée sur satin. Le premier volume de la collection du Cabinet des estampes en contient une tout à fait pareille, de 1657. Le morceau de satin blanc, mesurant 86 centimètres de hauteur, à sa largeur première, 64 centimètres, car ses bords ont un liséré de couleur. L'image, de 36 centimètres de haut sur 48 de large, assez nette, est un peu trop noire, comme toutes les impressions de gravure sur soie. Elle représente des groupes allégoriques montrant : à droite, l'écusson armorié du personnage auquel la thèse est dédiée; à gauche, deux autres écussons avec les devises illustrées : *Flammisque undisque resistit*. — *Fortius quo altius*, qui se rapportent au même personnage et qu'il serait trop long de décrire (1).

(1) Une pyramide sur laquelle on répand de l'eau d'un côté et de l'autre des flammes. Deux angles ayant la même ouverture; le plus élevé, le plus aigu, figurant une voûte plus résistante que l'autre.

Au-dessous de cette gravure, non signée, se trouve encadrée la dédicace : « Altissimo potentissimoque Viro Dom. D. Gabrieli Aldonso de Guilhem de Castelnau, comiti de Clermont, Carmaing, et Foix, Marchioni de Saissac, vice-comiti de Lautrec, Dom. et baroni de Castelnau, Caulmond, Venes, Queilhe, Beaulieu, Baussagues, etc.... Suas ex universa philosophia assertiones addictissimus cliens Petrus Jaubert, Bonaviolensis, D. D. D. (dat, donat, dedicat). » D'autres cadres aussi sans ornements comprennent les différentes parties de la thèse « PROPOSITIONES DE ENTE », qui a été soutenue en juillet 1657 dans le collège des jésuites de Cahors : « Has positiones (Deo auspice) tuebitur in Collegio cadurcensi Societatis Jesu. Die mensis julii, anno 1657. » En bas on lit : « Cadurci, apud Petrum Daluy, 1657, » ce qui prouverait qu'elle a été imprimée à Cahors.

La thèse de Ph.-Fr. Collot est de Paris. Le satin a un peu jauni dans son encadrement de fils or et argent, devenus noirs et ressemblant aujourd'hui à de la passementerie ; mais c'est absolument la même disposition, les mêmes dimensions : hauteur, 88 centimètres ; largeur, 65 centimètres. Au-dessous de l'image, toujours trop noire, et que nous décrirons tout à l'heure, est placé la dédicace : SALUBERRIMO ET CELEBERRIMO MEDICORUM PARISIENSIVM ORDINI. — *Philosophia, viri clarissimi, vitæ sol humanæ est. Ab ea mortales habent, etc..* Puis la thèse : CONCLUSIONES PHILOSOPHICÆ ex logica, ex ethica, ex metaphysica, ex physica, avec dix propositions sur chaque sujet, et enfin la formule : « Has theses, Deo duce et auspice Deiparæ, propugnabit Philippus Franciscus Collot, parisiinus. Die Jovis 10 Augusti qui sacer est S. Laurentio 1673, a secunda ad sextam. » Le président (Arbiter) était Charles Touraine, professeur de philosophie, et l'acte public soutenu au Collège royal de Navarre était pour obtenir le grade de maître ès arts, « pro actu publico et laurea artium in regia Navarra. »

L'image de cette thèse de Ph.-Fr. Collot se trouve encore,

mais imprimée cette fois sur papier (1), en tête du III^e volume des thèses in-folio de l'ancienne Faculté, mises en ordre par Hyacinthe-Théodore Baron, en 1754. Elle serait évidemment mieux à sa place dans le VIII^e volume de ce recueil (1663 à 1690). Quoi qu'il en soit, il est bien plus facile de l'examiner là que sur la thèse de satin, encadrée. Les deux gravures (35 centimètres de haut sur 46 centimètres de large), absolument pareilles, sont signées : *S. Le Clerc in.* — *G. Scotin, sculp.* — *Cum privil. Regis.* Elles portent également le cachet des Collot, qui a été ajouté après coup sur la planche. Les armoiries sont les mêmes; mais la petite inscription placée au-dessous n'est pas tout à fait semblable. Sur la thèse de satin il y a : *d. d. p. f. Collot (dono dedit)*, et sur la gravure séparée : *Off. ph. fr. Collot (offerebat)*. En outre, sur cette dernière, on a mis six vers latins qui donnent l'explication de l'image :

*Quid prosunt tot nata meis felicia campis
Gramina? Quia succis tot condita munera divum?
Languida si nequeo morborum pellere noxas:
Ni melior Deus accedat; qui desuper orbi
Prospiciens, opibus nostris utatur, et illis
Inclusam expediat divina mente salutem.*

(A quoi bon toutes ces plantes qui naissent dans mes campagnes? A quoi bon les sucs bienfaisants que les dieux ont mis en elles? Si, languissante, je ne puis détruire les ravages des maladies; s'il n'advient un Dieu meilleur qui, veillant du haut des cieux, nous fasse utiliser ces richesses et découvrir, par son divin esprit, le salut qu'elles renferment?)

Ce dieu propice, c'est Apollon avec sa lyre, le dieu soleil, sur un nuage à gauche. Au-dessous, sur la terre, la nature languissante, reconnaissable à ses quatre mamelles, est soutenue par une ville qui a l'empire du monde, Paris. Elle a une couronne de tours et le globe terrestre à ses pieds. En

(1) Et dans l'œuvre de Scotin, au Cabinet des estampes, *d. d. p. f. Collot*, avec les vers latins.

face de ce groupe, à droite, sur un plan plus élevé, Esculape avec le coq et la baguette où s'enroule un serpent, lui désigne la Faculté de médecine qu'il protège. Celle-ci est couronnée de lauriers ; un petit enfant ailé à côté d'elle soulève et montre l'écusson aux cigognes, avec le soleil rayonnant et la devise : URBI ET ORBI SALUS. Ce groupe est sur un nuage avec Mercure, qui arrive derrière tenant à la main une fleur coupée. Au milieu, au second plan, Hercule accroupi déracine avec le petit bout de sa massue une grande ombellifère. A gauche, rampe un serpent. Çà et là des plantes : un aloès, deux pieds de chardon béni, un lierre terrestre.

Au temps de ces thèses de satin (1657-1673), il y en avait de bien plus belles sur papier, comme on peut le voir dans la collection du Cabinet des estampes. Leur disposition générale était toute différente, et il y en avait une grande variété. Ces énormes gravures, composées de deux feuilles grand in-folio collées ensemble, sont souvent d'une richesse inouïe ; ce qui ne doit pas étonner, si l'on considère qu'elles portent des noms de princes et de très-hauts personnages. Mais combien n'ont pu se donner ce luxe ! Beaucoup de ces thèses de théologie, de philosophie, de droit, de médecine, surtout au commencement, n'avaient pour toute image que des armoiries plus ou moins historiées. Pour éviter des frais trop considérables, et avoir cependant de grandes thèses illustrées, on dut se borner, dès la fin du dix-septième siècle (voy. le premier volume des thèses du Cabinet des estampes), à imprimer la thèse dans un cadre fait d'avance, et à le surmonter d'une gravure ou d'un portrait qui ne s'accordait plus complètement avec lui. C'est de ce procédé qu'on s'est servi pour les thèses de chirurgie (1750-1763) dont j'ai à parler maintenant.

Les grandes thèses illustrées de théologie et de philosophie avaient perdu leur splendeur première ; la mode, qui avait duré plus d'un siècle, était passée. « D'ailleurs, dit M. Pouy (*Iconographie*, p. 21), le luxe des thèses historiées, comme toutes les dépenses somptuaires, fut défendu sous Louis XV ;

mais néanmoins cet usage continua d'exister. » La Faculté de médecine, qui a eu aussi ses thèses à image (cette étude sera faite à part), avait abandonné le format in-folio pour prendre définitivement l'in-4° en 1725, et par cela même presque cessé d'illustrer ses thèses.

En cette même année 1725, la communauté des chirurgiens de Saint-Côme, grâce à Georges Mareschal, premier chirurgien du roi, et à François de la Peyronie, qui avait cette charge en survivance depuis 1719, fut dotée de cinq démonstrateurs royaux. Bientôt une Académie de chirurgie fut fondée : première séance, le 18 décembre 1731. Les chirurgiens du collège de Saint-Côme en faisaient tous partie. Nouveau règlement en 1739. « Par la déclaration du 23 avril 1743, on sépare entièrement l'exercice de la *barberie* du corps des chirurgiens, qui se trouvait avili par le mélange d'une profession si *inférieure*, et on ordonna qu'aucun de ceux qui se destinaient à *l'art de la chirurgie* ne pourrait à l'avenir être reçu maître, pour exercer cet art dans la bonne ville et faubourgs de Paris, s'il n'avait obtenu le grade de *maître ès arts* dans quelques-unes des Universités du royaume. » Enfin l'Académie royale de chirurgie, autorisée jusque-là, fut établie par lettres patentes le 2 juillet 1748. C'est alors que le Collège des chirurgiens de Paris songea à faire revivre pour lui le luxe des thèses illustrées ou à images. La thèse ou acte public qui conduisait à la maîtrise en chirurgie, et qui a été ordonnée par arrêt du Conseil du roi du 12 avril 1749, se composait de propositions d'anatomie et de chirurgie sur un sujet donné. Elle était imprimée officiellement dans le format in-4°; mais on pouvait ensuite la faire illustrer, c'est-à-dire l'imprimer de nouveau tout entière dans un grand cadre préparé d'avance, auquel on adaptait une gravure de mêmes dimensions, existant déjà, et que chacun choisissait à sa fantaisie. Une devise ou une dédicace placée au-dessous, dans la partie supérieure du cadre, suffisait à l'approprier à sa nouvelle destination.

Antoine Louis, le célèbre secrétaire de l'Académie de

chirurgie, serait le premier qui aurait soutenu pareille thèse le 25 septembre 1749 (*primum renovati Collegii actum publicum propugnante, pro solemnii cooptatione salubri chirurgorum parisiensium ordini*. Bibl. nat, T. 6, 313), après avoir fini ses six années d'exercice dans l'hôpital de la Salpêtrière, où il avait servi comme chirurgien gagnant maîtrise. Viennent ensuite (Bibl. nat, T. 7, 162): François Frogier, 14 novembre; Etienne Recolin, 22 novembre; Antoine Deleuze, 24 novembre; Joseph de Villeneuve, 4 décembre; René-Michel Péan, 5 décembre; J.-B. Cassaing, 6 décembre; Jean-Pierre Pujol, 11 décembre; Jacques Daran, 13 décembre; Léonard Georget, 18 décembre; Jacques Bayart, 19 décembre; P. Léonard de Marlat, 20 décembre; Jean Cluseau, 22 décembre; *Bonaventure Fournier*, 14 mai 1750; *Toussaint Bordenave*, 2 juillet; Jean-Charles Duval, 7 juillet; Claude Pipelet, 11 juillet; *Pierre-Vincent Brassant*, 3 août; Jean Bordelin, 13 août; *François-Michel Disdier*, 25 septembre; Joseph Lagonelle, 3 octobre; *Louis-Joseph de la Roche*, 30 novembre; *Jacques Mothereau*, 24 décembre; *Antoine-Toussaint Amy*, 16 janvier 1751; *Ch.-Toussaint Vermond*, 31 juillet; *Jean-Joseph Sue*, 7 août; Jean Pelletan, 24 septembre; *Pierre Fabre*, 30 octobre; *Jean Séréis*, 13 novembre; *Claude-Gabriel Bertrand*, 31 décembre; *Honoré Gabon*, 20 mai 1752; *Raphaël-Bienvenu Sabatier*, 30 mai; *P.-Barthelemy Sorbier*, 15 juillet; *Bertrand Try*, 14 août; *Claude Antoine Cadet*, 18 août; *Gaspard Thevenot*, 19 septembre; *Louis-François Busnel*, 22 septembre; *Antoine Tournay*, 25 septembre; *Jacques Bérard*, 3 octobre; *J.-B. Dupuid*, 17 octobre; *Pierre Brasdor*, 30 octobre; *Jean-Bertrand Sougue*, 17 février 1753; *G.-E.-Marie Ruffel*, 10 juillet; *Antoine-Guillaume Lachaud*, 27 juillet; *Steph.-Pierre Lelaumier*, 30 juillet; *J.-P. Ledoux*, 3 août; *A. Rousseau Duvigneau*, 4 août; *Isaac Goursaud*, 13 août; R. Braillet, 27 août; *Nic.-Louis Berthe*, 28 septembre (dédicace); *J.-B. Loustauneau*, 2 octobre; *Fr.-Dom. Lesne*, 24 novembre; *An.-J. Lagrave*, 29 décembre; *Ch.-Gabriel Hélie*, 31 décembre; *Fr. Gayat*, 28 juin 1754 (dédicace);

J.-B. Louis-Pierre Dumont, 22 juillet; *J.-B. Masquillier*, 26 juillet; *J.-B. de Penne*, 19 août; *Jean-Thomas Vermond*, 10 septembre; *G. Osmont*, 20 septembre; *J.-Fr. Coquerel*, 31 décembre; *P.-J. de Livernette*, 8 avril 1755; *Fr.-Henri Dubois*, 11 avril; *Ed.-Ant. Malot*, 28 juillet (dédicace); *Laurent Herardin*, 13 septembre; *J.-P.-Arnolfe Chaupin*, 15 septembre; *J.-B.-Honoré Bourgarel*, 15 novembre; *Pierre Thomas*, 16 décembre; *Jean Lebas*, 26 janvier 1756; *Nicolas Flambe*, 17 mai; *Jean Bellay*, 30 octobre; *Jacques-René Tenon*, 14 janvier 1757; *Pierre-Etienne Lemaire*, 15 mars (dédicace à la mémoire de Lapeyronie); *G. Picqué*, 30 juillet; *Th. Coste*, 2 septembre; *Jacques-Henri Daviel*, 3 septembre; *J. Gueret*, 22 octobre; *Fr. Pipelet*, 31 décembre; *Cl. Bertholet*, 25 mars 1758; *René Camus*, 23 juin; *Cl.-Fr. Garre*, 14 octobre; *J.-Fr. Lataste*, 27 novembre (dédicace); *Fr.-Ange Deleurye*, 30 décembre; *Fr. Poyet*, 31 août 1759; *Pierre Cosson*, 7 septembre; *J.-Claude Mertrud*, 8 octobre; *P.-Denis Martin*, 13 octobre; *Pierre Dejean*, 26 janvier 1760; *Cl.-Guill. Beaupreau*, 12 juillet; *G.-L. Piet*, 12 septembre (dédicace); *Ant.-Martin Gilles*, 30 septembre; *J.-B. de Cheverry*, 17 octobre; *F.-G. Levacher*, 13 décembre.

DEUXIÈME VOLUME : *Léonard Bonnaud*, 17 janvier 1761; *Jean Picquet*, 24 juillet; *J.-Fr. Debalz*, 14 août; *F. Rojare*, 10 octobre; *Fr. de Trussy*, 19 octobre; *Nic. Leger*, 24 octobre; *Fr. Sautereau*, 17 avril 1762; *Ant.-L. Joseph Mojault*, 28 août; *Claude Dupont*, 24 septembre; *G.-P. Frigard*, 16 octobre; *J. Debauve*, 24 octobre; *Louis-Benoist Cervenon*, 20 novembre; *Louis-Ant. Valentin*, 26 février 1763; *P.-M. Allouel*, 8 juillet; *J.-B. Guill. Ferrand*, 9 juillet; *L. Coste*, 23 juillet; *Pierre Dufouart*, 13 août; *Pierre Sue*, 17 septembre; *Ant. Destremeau*, 24 septembre; *P. Capdeville*, 26 novembre; *N. Fromont*, 24 décembre, etc. Les thèses de chirurgie ont duré ainsi jusqu'au 4 juin 1785, *Guillaume Burard*. (Voy. *Dissertationes chirurgicae parisienses*, qui commencent par Goursaud (13 août 1753), 2 volumes in-4°. *Bibliothèque de l'École de médecine*.) Tous ceux dont le nom

est écrit en italique ont leur thèse dans la collection in-4° de Pierre Sue, qui finit le 4 septembre 1773 (*Thesium in Collegio chirurgiæ parisino propugnatarum collectio, ex dono Petri Sue, antiquo ejusdem collegii præposito et quæstore. 2 volumes in-4°*). La première est d'Antoine Louis; la deuxième, de Bonaventure Fournier; la troisième, de Tousseint Bordenave; la quatrième, de Pierre-Vincent Brassant; la cinquième, de François-Michel Disdier; la sixième, de Louis-Joseph de la Roche, etc. Toutes sont sur le même modèle in-quarto et en latin. Celle de Louis, par exemple : au-dessous d'un petit frontispice : « D. O. M. et le titre, POSITIONES ANATOMICÆ ET CHIRURGICÆ. » Puis la thèse divisée en deux parties : « EX ANATOMIA, EX CHIRURGIA. » Elle a pour sujet les plaies de tête. A la fin, selon la formule habituelle : « *Has positiones, Deo favente, et præside M. Salvatore Morand, artium et chirurgiæ magistro, e regiis scientiarum parisiensi et londinensi academiis, etc., regio librorum censore, militarium nosocomiorum inspectore generali, regiæ chirurg. academ. olim secretario et direttore, tueri conabitur Antonius Louis, mutensis (de Metz), artium magister Mussipontanus (de Pont-à-Mousson), regiæ chir. acad. Socius et nosocomii generalis parisiensis in domo dicta la Salpêtrière, chirurgus præcipuus. Parisiis, in regiis chirurgorum scholis. Die jovis 25^a septembris a sesqui secunda post meridiem ad septimam. Anno domini 1749. PRO ACTU PUBLICO ET SOLEMNI COOPTATIONE.* »

On ne sait pas si cette thèse de Louis, qui a eu au moins deux éditions avec un frontispice différent, a été historiée, c'est-à-dire tirée sur une seule feuille dans un grand cadre illustré et surmonté d'une gravure.

I. Thèse de BONAVENTURE FOURNIER (n° 2 du recueil de Pierre Sue). — La dédicace au saint roi fondateur du Collège des chirurgiens, « DIVO REGI COLLEGII CHIRURGORUM FUNDATORI » (1), semblerait indiquer qu'elle est la première thèse

(1) On est convenu de faire remonter à 1226 la fondation du Collège des chirurgiens jurés.

de chirurgie à image. Elle fut soutenue dans les écoles royales de chirurgie, le jeudi 14 mai 1750, de deux heures et demie à sept heures, sous la présidence de maître Jean-Baptiste-Antoine Andouillé, maître ès arts et en chirurgie, démonstrateur royal, prévôt de l'École et ex-premier chirurgien des hôpitaux militaires et de la garde du roi. Bonaventure Fournier (d'Aix) « *aqui sextanus* » était maître ès arts et chirurgien principal des hôpitaux à Bicêtre « *nosocomii generalis parisiensis in domo dicta Bicêtre chirurgus præcipuus* ». Les propositions d'anatomie (sur le thorax) et de chirurgie (sur les plaies de poitrine) sont imprimées les unes au-dessous des autres dans toute la largeur du cadre, tandis que le plus souvent, comme nous le verrons, elles sont disposées sur trois colonnes : la première pour l'anatomie « *ex anatomia* », les deux autres pour la chirurgie « *ex chirurgia* ».

L'image n'est pas tout à fait aussi large que le cadre qu'elle surmonte; elle mesure 61 centimètres de largeur sur 46 de hauteur; le cadre, 65 centimètres de largeur sur 51 de hauteur. La gravure signée : *Halle invenit; I. I. sculpsit; à Paris, rue Saint-Jacques, chez Malbouré*, représente le roi saint Louis pansant un blessé. Dans le fond, des tentes et des soldats; au premier plan, sous une belle draperie, le roi, vêtu du manteau fleurdelisé, applique un premier pansement à un homme assis sur un lit, et portant une blessure à la partie supérieure et interne de la jambe droite. Six aides les entourent. À côté de ce groupe principal, à droite, un autre blessé attend sur un matelas, à terre. Cette grande composition est probablement de Noël Halle (1711-1781). On ne devine pas aux initiales I. I. le nom du graveur. Le cadre, sans signature, est très-orné; il offre toujours la même disposition : un grand espace, au milieu, destiné à l'impression de la thèse; dans le bord supérieur, un espace plus petit, cartouche supérieur, de forme variable, suivant le dessin, réservé à la dédicace ou à une devise en rapport avec la gravure; en bas, un autre petit espace, le plus souvent rond ou arrondi, cartouche inférieur, où est mentionné la nature de l'acte : *Pro actu*

publico et solemnii cooptatione; ou *pro actu publico et magisterii laurea*, quand il s'agit de la chirurgie; *pro tentativa, pro minore ordine*, etc., pour la théologie; *pro apollinari laurea, pro artium liberalium laurea, pro baccalaureatu*, pour la philosophie; *pro licentiatu*, pour les thèses de droit, etc.

II. Thèse de TOUSSAINT BORDENAVE (n° 3, rec. cit.). — L'image, signée : *Philippe de Champagne pinxit. A Paris, chez I.-F. Cars, rue Saint-Jacques, au N. de Jesus*, ne manque pas de signification. Jésus-Christ ressuscite Lazare. Au lieu de dédicace, on lit en haut du cadre : SIC ET CHIRURGIA. La chirurgie en fait autant. Philippe de Champaigne (1602-1674) a placé la scène de la résurrection de Lazare à l'entrée d'une grotte funéraire qui fait songer à l'époque néolithique. Lazare est placé sur la dalle de pierre qui le recouvrait. Cette belle gravure mesure 66 centimètres de largeur et 47 centimètres de hauteur. Le cadre de la thèse a exactement la même largeur et 51 centimètres de hauteur. Les propositions d'anatomie et de chirurgie sur les blessures par armes à feu sont imprimées en trois colonnes. Il n'y a pas de partie anatomique distincte. Elles ont été soutenues « has positiones tueri conabitur » le 2 juillet 1750, sous la présidence de Prudent Hévin (1715-1789), maître ès arts et en chirurgie, premier chirurgien de la sérénissime dauphine, démonstrateur royal, associé des académies de Stockholm et de Lyon, par Toussaint Bordenave (de Paris), maître ès arts. Il avait alors vingt-deux ans. Il devint bientôt professeur de physiologie à Saint-Côme. On lui doit la traduction des *Eléments de physiologie* de Haller, in-12, 1768.

La quatrième thèse du recueil de Pierre Sue, celle de P.-V. Brassant, qui a été aussi très-probablement illustrée, s'est perdue.

III. Thèse de FRANÇOIS-MICHEL DISDIER (n° 5 du recueil de Pierre Sue). — Elle donne le réservoir de Bethesda. *Bon Bologne (1649-1717) pinxit. P. Langlois sculpsit. A Paris, chez L. Cars, graveur du roy, rue Saint-Jacques, au non*

(sic) de Jésus. L'image avec son inscription : « INDE EXOPTATA SALUS », n'est pas moins significative que la précédente. L'allusion ne peut pas être plus flatteuse. Quand un malade était plongé dans le réservoir de Bethesda, il était guéri à l'instant (saint Jean, ch. v). On obtenait la même guérison quand on avait recours au Collège des chirurgiens. Les propositions d'anatomie et de chirurgie sur la hernie étranglée sont imprimées sur trois colonnes : la première, « ex anatomia »; les deux autres, « ex chirurgia », dans un beau cadre de la même largeur exactement que l'image, 69 centimètres. Il a 2 centimètres de moins en hauteur, 54 centimètres.

La thèse a été soutenue sous la présidence de Nicolas Jallot, maître ès arts et en chirurgie dans les écoles royales des chirurgiens de Paris, le 25 septembre 1750. Fr.-Michel Disdier, né vers 1708 à Grenoble, avait étudié d'abord à Lyon. Quand il se fit recevoir maître en chirurgie à Paris, il avait déjà publié quelques ouvrages. Plus tard, il fut démonstrateur d'anatomie dans l'Académie de peinture et de sculpture de Saint-Luc. J'ai déjà parlé de son *Exposition exacte des tableaux anatomiques, en taille-douce, des différentes parties du corps humain*. Paris, 1758. (Voy. Gaz. hebd., 1878, n° 4, p. 54.)

Ces trois belles pièces de 1750, si heureusement préservées de la destruction, constituent le premier groupe des thèses de chirurgie à image. Il donne une idée exacte de ce qu'elles ont été à leur origine. Un second groupe se compose de trois autres pièces presque semblables de 1752. Il y a eu dans l'intervalle, en vingt mois, du 25 septembre 1750 au 20 mai 1752, neuf ou dix thèses, dont l'édition illustrée ne nous est pas parvenue.

IV. Thèse d'HONORÉ GABON, chez Cars, rue Saint-Jacques, au nom de Jésus. — La gravure, 77 centimètres de largeur sur 52 centimètres de hauteur, représente Jésus-Christ guérissant des malades qui venaient toucher ses habits. Ce tableau qui porte dans le catalogue du Louvre de Fr. Villot, 1874, le n° 296, n'est plus exposé aujourd'hui dans les gale-

ries. On lisait au bas, à droite : Matth., chap. 14, *Jouvenet Pinxit*, 1689. Le futur maître en chirurgie, à l'exemple de ses prédécesseurs, a fait mettre dans le haut du cadre cette inscription qui s'adresse au Collège des chirurgiens de Paris : PRO VOTIS CONFERT SALUTEM. Il donne la guérison à qui la demande. Sans image, on n'aurait pas pu faire passer à l'adresse du collège de Saint-Côme ces éloges immodérés. Les propositions d'anatomie et de chirurgie appelées cette fois *theses* au lieu de *positiones* (sur la hernie ombilicale) sont très-courtes et disposées sur trois petites colonnes, occupant peu de place dans un grand cadre, qui par cela même offre un entourage très-orné. Il mesure 81 centimètres de largeur et 59 centimètres de hauteur. C'est celui qui a les plus grandes dimensions. Aussi dépasse-t-il un peu la gravure de chaque côté. La thèse d'Honoré Gabon (Leonensis), né à Lion-la-Forêt? maître ès arts et chirurgien principal de l'hôpital de Paris, était présidée par Toussaint Amy, maître ès arts et en chirurgie, premier chirurgien de l'hôpital des Incurables, le samedi 20 mai 1752. Elle a le n° 14 dans le recueil de Pierre Sue.

V. Thèse de PIERRE BARTHELEMOT SORBIER, n° 16. — Bien que la disposition générale soit la même, il faut noter ici une première différence pour l'image. Ce n'est plus une gravure reproduisant un tableau plus ou moins célèbre, mais une composition spéciale fort bien ordonnée et qui ne manque pas de grandeur. À mon avis c'est de toutes la plus belle. *Antoine Dieu pinxit. Galley sculpsit. Gautret excudit*. En l'examinant avec un peu d'attention, on s'aperçoit que l'éditeur Gautret a utilisé encore une gravure ancienne pour cette thèse, que M. Pierre Barthelemot Sorbier, désireux d'y être admis, offrait et dédiait au Collège royal des chirurgiens de Paris. « Regio et salubri chirurgorum Parisiensium Collegio, cooptationis cupidus, offerebat et vovebat, M. Petrus Barthelemot Sorbier. »

La thèse est de 1752. Antoine Dieu était mort à cette époque, et cependant l'image représente Louis XIV (avec un

peu de bonne volonté on peut y voir Louis XV) trônant sur les nuages et couronné par une renommée. A droite derrière lui, des ennemis vaincus, domptés par Hercule appuyé sur son énorme massue et tourné vers le puissant monarque. A gauche l'Eloquence avec son caducée, suivie des arts, personnifiés par trois femmes, et conduite par Mercure, apporte aux pieds du roi un gros volume (pour le moment, les mémoires de l'Académie de chirurgie). Partout des trophées. En haut, sur celui du milieu, le grand écusson aux armoiries des chirurgiens, avec la devise : COSILIOQUE MANUQUE. Il portait d'azur aux trois boîtes d'argent posées 2 et 1, ayant au centre la fleur de lis d'argent, que Louis XIII, né le jour des saints Côme et Damien, y avait ajoutée à cause de cette circonstance, et du bien qu'il voulait à la corporation dont il était membre honoraire.

Au temps où les médecins étaient les plus forts, avant la fleur de lis en abîme, il y avait au centre du blason de la confrérie des chirurgiens une vulgaire spatule, comme on le voit sur l'image de la hèse de médecine d'Antoine Ruffin, soutenue aux écoles de la rue de la Bûcherie en 1659. (N° 1102 des thèses in-folio de l'ancienne Faculté, t. VII.)

Plus tard, les rôles étant intervertis, dans les mémoires de l'Académie royale de chirurgie, les vignettes de C. N. Cochin le fils et de Fr. Boucher n'ont plus conservé que la fleur de lis rayonnante.

Le cadre (largeur 73 centimètres, hauteur 50 centimètres), fort bien orné aussi, forme avec l'image (largeur 72 centimètres, hauteur 54 centimètres) un très-bel ensemble. Les propositions d'anatomie et de chirurgie, disposées sur trois colonnes, EX ANATOMIA le testicule, EX CHIRURGIA le sarcocèle, ont été soutenues, sous la présidence de M. Roch Dubertrand, maître ès arts et en chirurgie, de l'Université de Paris, prévost des Écoles, par Pierre Barthelemot Sorbier, de Sarlat, maître ès arts, et chirurgien ordinaire de sérinissime prince le duc d'Orléans, le samedi 15 juillet 1752.

Au Cabinet des estampes, à la fin des œuvres d'Ant. Dieu,

qui a dessiné plusieurs grandes thèses, se trouve une pièce intéressante : *Veüe de l'AMPHITHÉÂTRE ANATOMIQUE construit sous le règne de Louis le Grand par les soins et aux dépens de la compagnie royalle des M^{es} chirurgiens depuis 1694*. C'est l'école de dessin qui existe encore rue de l'École-de-Médecine, autrefois des Cordeliers. Le dôme portait alors, à son sommet, une lanterne surmontée de la couronne royale.

VI. Thèse de BERTRAND TRY, 14 août 1752, n° 17. — Elle suit donc immédiatement la précédente. L'image, chez *L. Cars, graveur du roi, rue Saint-Jacques*, n'est pas signée ; elle a 69 centimètres de largeur sur 54 centimètres de hauteur. C'est une jolie composition moderne, sorte de sujet biblique avec des personnages en costume Louis XV, dans la manière d'Ant. Coypel. On y devine la première entrevue de Jacob et de Rachel, fille de Laban, sa cousine (*Genèse*, ch. 29, v. 12). Mais il n'est pas aussi facile de pénétrer l'allusion actuelle au Collège des chirurgiens, d'autant plus que l'inscription très-laconique, placée au-dessous, est à moitié détruite : SPEM NON MENT... MER...

Le cadre, de même dimension que l'image (largeur 70 centimètres, hauteur 55 centimètres), renferme comme d'habitude en trois colonnes les propositions d'anatomie et de chirurgie (*positiones anatomicæ et chirurgicæ*) sur les maladies des os. Il n'y a pas de partie anatomique distincte. Le président de la thèse était Antoine Louis, maître ès arts et en chirurgie, professeur royal des écoles, conseiller secrétaire pour les extraits de l'Académie royale de chirurgie, censeur royal des livres et membre de la Société royale de Lyon. Le postulant était Bertrand Try, de Pau, « polensis » maître ès arts « in alma Parisiensi artium facultate magister » et chirurgien ordinaire de l'hôpital royal des frères de la Charité.

VII. Thèse de JEAN-BAPTISTE HONORÉ BOURGAREL, 15 novembre 1755, n° 50. — Plus de trois années se sont écoulées. Pour les 33 thèses inconnues qui ont paru pendant ce temps là, il a fallu 33 images. Les gravures dont on s'est servi, en y joignant une devise, ont fini par s'épuiser. Force a été, je

supposé, d'entrer dans une voie nouvelle, celle des dédicaces. Mais, si l'image est un peu différente, la disposition générale de la thèse n'a pas changé, bien qu'elle provienne d'un autre éditeur. Sur le cadre comme sur la gravure on lit : *A Paris, chez Hecquet, rue Saint-Jacques, à l'image Saint-Maur, sur la place Cambrai.* La gravure (largeur 61 centimètres, hauteur 48 centimètres) est signée : *Mignard pinxit. Hecquet sculpsit.* C'est, avec l'entourage de figures allégoriques, le portrait du personnage auquel la thèse est dédiée : « *Illustissimo Augustissimo Galliarum senatus principi, offert, vovet et consecrat Joannes Baptista Honoratus Bourgarel, chirurgiæ studiosus.* » Cette dédicace n'est pas renfermée cette fois dans le petit espace qui lui est ordinairement réservé en haut du cadre. Le dessin d'une peau de lion sur laquelle est imprimée la thèse a fait remettre la dédicace sur deux lignes séparées par un simple trait de *THESES ANATOMICO-CHIRURGICÆ.* Ces propositions d'anatomie et de chirurgie, sur les hémorrhagies à la suite des blessures, sont imprimées dans un cadre qui n'est pas suffisant pour les contenir ; si bien que les dernières lignes de la formule : « *quas, Deg juvante et præside M. Raphaelè Benevento Sabatier, artium liberalium et chirurgiæ magistro, tueri conabitur Joannes Baptista Honoratus Bourgarel, carnutensis (de Chartres) liberalium artium magister. Parisiis in regiis chirurgorum scholis. Die Sabbati, 15 novembris anno salutis 1755. A sesqui secunda post meridiem ad septinam* », empiètent de quelques centimètres sur la gravure de l'ovale inférieur où est inscrit « *pro actu publico et solemnè cooptatione* ». Le cadre (largeur 65 centimètres, hauteur 50 centimètres) est un peu plus grand que l'image. Cette thèse dans son ensemble est de même dimension que la première. Ce sont les deux plus petites.

VIII. Thèse de LOUIS-BENOIST CERVENON, 20 novembre 1762. — Sept ans après la précédente, n° 87, donc 37 entre elles deux. La disposition générale reste la même. L'image mesure

78 centimètres de largeur et 58 centimètres de hauteur. Le cadre, si l'on tient compte de ce qui a été coupé dans la partie inférieure, à des dimensions à peu près pareilles. En somme, la thèse toute entière a 1^m,16 de hauteur sur 78 centimètres de largeur. C'est la plus grande. Elle vient de chez *J. F. Cars, rue Saint-Jacques*. Malgré l'apparence, c'est encore une ancienne gravure qui a été utilisée, puisqu'on distingue sous de grosses hachures, à gauche, le nom de Charles Lebrun qu'on a cherché à effacer. Dans un grand péristyle, sous un dais aux riches draperies, l'Eloquence avec son caducée, assise, soutient et présente l'écusson des Le Fèvre de Caumartin, *d'azur à 5 faces d'argent*. Autour sont groupées d'autres figures allégoriques. Charles Lebrun étant mort en 1690, cette œuvre, si l'écusson actuel n'en remplace pas un autre, a été créé vraisemblablement pour Louis Le Fèvre de Caumartin (1624-1687), conseiller au Parlement, maître des requêtes, etc., le grand-père de celui qui est mentionné sur la thèse de L.-B. Cervenon : Antoine-Louis-François Le Fèvre de Caumartin, chevalier marquis de Saint-Ange, comte de Moret, seigneur de Caumartin, Boissy-le-Châtel, Dormeilles, etc., conseiller du roy, maître des requêtes (en 1721), intendant de justice en Belgique et en Artois. La dédicace : « Illustrissimo ac nobilissimo viro Antonio Ludovico Francisco Le Fèvre de Caumartin, equiti marchioni à Santo Angelo, comiti à Moret, domino à Caumartin, Boissy-le-Châtel, Dormeilles, etc., regi a consiliis, libellorum supplicum magistro, apud Belgas et Atrebates rei judiciariæ præfecto, patrono suo colendo, vovet, dicat et consecrat Ludovicus Benedictus Cervenon chirurgiæ candidatus », est comprise dans l'ovale supérieur du cadre.

Les propositions (*theses*) d'anatomie et de chirurgie, sur les fractures simples du corps du fémur, sont disposées sur trois colonnes si grandes, que malgré les dimensions considérables du cadre, elles en dépassent un peu les limites en haut et à droite. Il faut noter ici un léger changement dans l'inscription de l'ovale inférieur : « Pro actu publico et ma-

gisterii Laurea. Jusqu'à présent il y avait : Et solemn
cooptatione.

La thèse de Louis-Benoist Cervenon (de Bourges), maître
ès arts dans l'Université de Paris, a été soutenue, le samedi
20 novembre 1762, de deux heures et demie à sept heures,
dans les écoles royales de chirurgie, sous la présidence de
M. Jean Lebas, maître ès arts et en chirurgie, du Collège et
de l'Académie royale de chirurgie de Paris.

IX. Thèse de PIERRE DUFOUART, 13 août 1763, n° 92 du
recueil de Pierre Sue. Publiée moins d'un an après la précé-
dente, elle a avec elle la plus grande analogie pour l'image,
le cadre, la dédicace, l'impression en trois grandes colonnes.
Il y a cependant une petite différence. Le sujet de la disser-
tation inaugurale est mis à part : *De intumescencia partium
in primis vulnerum sclopetariorum instantibus*. Auparavant
il était compris dans les propositions, où l'on était obligé de
le chercher.

Comme la première (I), cette thèse à image vient de chez
Malbouré, rue Saint-Jacques, près Saint-Benoist. On s'est
ici servi encore d'une gravure ancienne qui représente aussi,
comme nous venons de le voir, les armes de la famille du
personnage de la dédicace, puisque les deux artistes qui l'ont
composée et gravée, P. Mignard pinxit, de Poilly sculpsit,
ont vécu dans le siècle précédent. Fr. de Poilly (1622-1693).
Elle mesure 74 centimètres de largeur sur 54 centimètres de
hauteur. Au milieu d'un grand cadre, les armes des Gontaut-
Biron, un écu en bannière écartelé d'or et de gueules, en-
touré de figures allégoriques : à gauche des trophées, à droite
l'Histoire qui tient le Temps renversé sous ses pieds, etc.
L'écu seul est reproduit sur la thèse de l'édition in-4°. Il avait
peut-être été substitué à un autre dans la planche que l'édi-
teur Malbouré avait en sa possession.

Le cadre a les mêmes proportions que l'image (largeur
75 centimètres, hauteur 55 centimètres). Dans l'ovale supé-
rieur est la dédicace : « Heroi Heroum filio, celcissimo et
potentissimo D. de Gontaut, duci de Biron, Gaillarum Pari,

Franciæ mareschallo, generali cohortium prætorianorum præfecto, etc., inaugurales has theses in obsequii perpetui testimonium offert, dicat et consecrat Petrus Dufouart, regii chirurg. Paris, Collegii candidatus. » Ce héros, fils de héros, très-haut et très-puissant seigneur de Gontaut, duc de Biron, pair et maréchal de France, lieutenant général des cohortes prétoriennes, etc., c'est Louis-Antoine (1701-1778). La gravure dessinée par Mignard, a pu être faite pour le grand-père, François de Gontaut, marquis de Biron (1620-1700), lieutenant général des armées du roi, etc.

Dans le grand espace laissé libre pour la thèse se trouvent d'abord le sujet : *De intumescencia*, etc., puis les propositions d'anatomie et de chirurgie (theses anatomico-chirurgicæ), et à la suite la formule, qui n'a pas beaucoup varié : *has theses, Deo juvante et præside M. Tussano Bordenave, artium et chirurgiæ magistro, Scholarum præposito, professore regio, regiæ chirurgorum academiæ consiliarii et pro commercio extraneo secretario, tueri conabitur Petrus Dufouart, tarbiensis, utriusque medicinæ studiosus, nuper adjutor primarii castrorum exercituumque chirurgi : theseos auctor. Parisiis in regiis chirurgorum scholis, die Sabbati, 13 Augusti à sesqui secunda post meridiem ad septimam anno R. S. H. (1) 1763.* Ces dernières lignes empiètent sur le dessin de l'ovale inférieur du cadre, où se trouve inscrit : PRO ACTU PUBLICO ET MAGISTERII LAUREA. Le président de l'acte, Toussaint Bordenave, maître ès arts et en chirurgie, comme nous l'avons vu sur sa thèse illustrée (II) du 2 juillet 1750, était devenu successivement prévost des écoles, démonstrateur royal, un des vingt conseillers de l'Académie de chirurgie, et son secrétaire pour la correspondance étrangère. L'auteur de la thèse, Pierre Dufouart (de Tarbes), étudiant en chirurgie, et en médecine, était déjà aide du premier chirurgien des camps et des armées.

L'examen détaillé que je viens de faire de ces neuf thèses

(1) R. S. H. reparatæ salutis hominum.

démontre suffisamment qu'à partir de 1750 le Collège des chirurgiens de Paris, arrivé à l'époque la plus brillante de son existence, fit revivre, pour lui, la mode des thèses à image, qui avait été en grande vogue depuis plus d'un siècle et qui commençait alors un peu à passer.

Les thèses de chirurgie (*positiones anatomicæ et chirurgicæ*), d'après un règlement de 1749, étaient imprimées dans le format in-4°. Elles constituent le recueil de Pierre Sûe. Chaque auteur pouvait ensuite, à son gré, les faire tirer à part dans un cadre illustré, auquel on adaptait une gravure, pour les offrir en cadeau. Plus resplendissantes sous cette forme nouvelle, elles étaient destinées à être appendues aux murs, comme une carte, ou à être conservées sous verre.

On allait donc faire son choix de cadre et d'image chez un des marchands graveurs du quartier Saint-Jacques. Ils tenaient à la disposition des candidats une collection de gravures de maîtres qu'on tâchait d'approprier à la circonstance avec une devise ou une allusion flatteuse pour le corps des chirurgiens, ou bien des gravures allégoriques inventées pour un personnage célèbre, avec des armes, qui pouvaient servir à un de ses descendants, ou à d'autres, grâce à quelque substitution toujours facile à opérer sur les planches par le graveur.

On peut suivre dans le recueil des thèses du Cabinet des estampes, les transformations successives d'une belle composition de Charles Lebrun, faites je ne sais pour qui la première fois, et qu'on a ensuite utilisée en 1726, pour la thèse de théologie du carme F. Eugène Mecenati. A Paris, chez L.-F. Cars père et fils, rue Saint-Jacques, au nom de Jésus. Elle est dédiée à Benoist XIII (*Summo Pontifici Benedicto XIII*). Dans cette vaste composition qu'il est inutile de décrire, la Religion sur un char soutient à côté d'elle le portrait du pape Benoist XIII. Or, Lebrun étant mort en 1690, et Pierre-François des Ursins ayant été pape, sous le nom de Benoist XIII, de 1724 à 1730, il est évident que, dans l'œuvre première, il y avait un autre portrait que celui de Benoist XIII, et que, par conséquent, cette image servait au

moins pour la seconde fois, après avoir subi ce simple changement du portrait.

Dix ans après, la feuille inférieure du dessin de Lebrun sert de cadre à la thèse de Louis Chamillart, *pro tentativa*, clerc parisien, abbé de Saint-Sévère de Coutances, soutenue en Sorbonne le lundi 6 février 1736. La partie supérieure a été remplacée par la gravure d'un tableau de Nicolas Poussin (Moïse devant Pharaon). Cette feuille inférieure, qui s'accordait avec la supérieure, a subi quelques modifications. Il a fallu effacer par de profondes hachures sur la plaque de cuivre le pied du taureau et la patte du lion dont on voit encore la trace en haut et à gauche, supprimer la dédicace gravée : « Summo Pontifici Benedicto XIII », et mettre à la place l'inscription qui se rapporte au tableau de Nicolas Poussin : *Falsis veris evertenti* « A celui qui change le faux en vrai ». La thèse elle-même est imprimée en carré, tandis qu'auparavant elle avait été gravée dans le cadre en suivant les contours du dessin. Enfin l'écusson des Mecenati, en bas et à gauche, a été remplacé par celui des Chamillart, qui portent *d'azur à une levrette d'argent colletée de gueules; au chef d'or, chargé de trois étoiles de sable*. Cette pièce, peut-être un peu effacée, conserve les signatures : *Lebrun pinxit I. F. Cars excudit*, à Paris, chez L-F. Cars père et fils, rue Saint-Jacques, au nom de Jésus.

Une autre transformation de l'œuvre originale de Charles Lebrun a eu lieu encore pour la thèse de droit « *EX UTROQUE JURE* », soutenue à Paris, le mercredi 23 juin 1790, par André-François-Anne Broc de la Périère, de Paris. Les deux feuilles, qui forment un ensemble si grandiose, ont été gravées de nouveau dans les mêmes dimensions. Au portrait du souverain pontife, on a substitué un petit tableau : la *Vierge secourant des malheureux*. Et sur la draperie de la feuille inférieure où était gravée l'inscription : « Summo Pontifici Benedicto XIII », on a grossièrement imprimé : *DILECTISSIMÆ MATRIS PATRONÆ*. Puis on a supprimé en bas et à gauche l'écusson armorié, ce qui a laissé plus d'espace pour la thèse,

laquelle a été imprimée chez P.-R.-C. Ballard, typographe de la Faculté de droit, rue des Mathurins. Cette dernière contrefaçon est signée C. Lebrun pinxit, G. Edelinck sculpsit, C. P. Regis. A Paris, chez Hecquet, sur la place de Cambrai, à l'image Saint-Maur.

Cette petite digression était nécessaire pour faire comprendre comment, dans nos thèses de chirurgie, les marchands graveurs ont pu substituer à un écusson ou à un portrait les armoiries du Collège des chirurgiens de Paris, dans la composition d'Antoine Dieu (V); mettre le portrait du président du Conseil d'État en 1755, dans l'œuvre de Mignard, mort en 1695 (VII), et faire servir à leurs descendants les écussons armoriés faits pour des ancêtres illustres (VIII et IX).

Quant au cadre, c'était encore plus simple. Il suffisait qu'il fût de même largeur que la gravure à laquelle on le collait et que l'espace laissé vide pour la thèse fût assez grand pour la contenir. Le même cadre servait indistinctement pour la philosophie, la théologie, le droit et la chirurgie.

Ainsi la thèse de Toussaint Bordenave, 2 juillet 1750 (II), est imprimée sur un cadre absolument pareil à celui de la thèse de théologie de Bernard Romegoux, diacre de Bordeaux, laquelle avait été soutenue huit ans auparavant, le vendredi 13 avril 1742, de une heure à deux, en Sorbonne (voy. Cab. des est., II vol. des thèses). On a mis « Sic et Chirurgia » à la place de la dédicace : « *Serenissimo eregia stirpe principi N. Borbonio de Conty, comite Marchiano* ». Sur le portrait de sérénissime prince de race royale, N. de Bourbon, de Conty, comte des Marches, avec armes et attributs, qui est collé au cadre, se voit la signature : chez Cars, rue Saint-Jacques, au nom de Jésus. Au bas de la thèse, on a imprimé « pro actu publico » au lieu de « pro tentativa ».

Le même cadre, avec des dimensions plus grandes et inversé, a été gravé de nouveau pour la thèse de Pierre Dufouart, 13 août 1763 (IX). Cette reproduction est loin de valoir la première gravure.

La thèse de théologie d'Arnoult-Ferdinand de la Porte,

sous-diacre de Paris, soutenue en Sorbonne, le vendredi 9 avril 1779, de sept heures à midi, a été imprimée dans un cadre pareil à celui de la thèse de chirurgie d'Honoré Gabon, du 20 mars 1752 (IV). Pour une gravure différente, on a mis « *Futurae promissionis Sponsæ* » au lieu de « *pro votis confert salutem* » du tableau de Jouvenet, Jésus-Christ guérissant des malades, et « *pro tentativa* » au lieu de « *pro actu publico et solemnii cooptatione* ». (Cab. des estampes, II^e vol. des thèses.)

Dans ce recueil, se voient encore, à côté l'un de l'autre, deux cadres pareils avec des images différentes au-dessus : l'un pour la thèse de philosophie de Jean Cochet, 28 juillet 1730, et l'autre pour la thèse de théologie (*pro tentativa*) de F. Nicolas-Etienne Souscelier, 17 août de la même année. Naturellement elles proviennent du même éditeur, chez Hecquet, rue Saint-Jacques, sur la place Cambrai, à l'image Saint-Maur.

J'ai en ma possession la feuille inférieure ou cadre de la thèse de philosophie soutenue par Michel-Louis le Pelletier de Saint-Fargeau, de Paris, dans le collège Louis-le-Grand, de la Société de Jésus, le 10 août 1729, qui est aussi le même que celui de la thèse de théologie de Charles-Eutrope de la Laurencie de Villeneuve, du diocèse de Saintes, soutenue au collège de Navarre, le jeudi 7 octobre 1762, trente ans après, et qu'on peut voir au Cabinet des estampes (ouv. cit.). Dans le cartouche supérieur du cadre, on a mis pour la première l'inscription : « *Victimæ pietatis* », qui répondait à une gravure perdue; et pour la seconde : « *ex aquis divinitus salvato* », répondant à un Moïse sauvé des eaux. En bas, les armes des Lepelletier de Saint-Fargeau sont remplacées par un petit cartouche dans lequel est imprimé : « *Pro tentativa* ». Sur l'un et l'autre cadre, on lit : à Paris, chez I.-F. Cars, rue Saint-Jacques, au nom de Jésus.

Il n'est pas difficile de savoir pourquoi les dix thèses à image qui font le sujet de cette notice ont été trouvées ensemble dans les greniers de la Faculté. L'Ecole de médecine

actuelle, bâtie pour l'Académie royale de chirurgie en 1774, a réuni tout ce que possédaient en livres, objets d'art et collections, la *vieille Faculté de médecine* de la rue de la Bûcherie, reléguée aux anciennes écoles de droit, l'*Académie de chirurgie* et la *Société de médecine*, lorsque ces trois corps rivaux, supprimés ensemble à la Révolution comme toutes les corporations (loi du 18 août 1792), furent fondues en 1794 dans l'École de santé, qui devint l'École de médecine, et plus tard la Faculté.

Antérieurement aux thèses dont je viens de faire l'histoire (1750-1763), n'y a-t-il pas eu d'autres thèses de chirurgie à image? Je n'en connais qu'une seule. Elle se trouve tout à la fin du VII^e volume du recueil in-folio des *QUESTIONES MEDICÆ* de l'ancienne Faculté de médecine de Paris. C'est une feuille de 60 centimètres de hauteur sur 37 centimètres de largeur, contenant en haut l'image; au-dessous, la dédicace, séparée par un petit trait, de la thèse ou question à discuter pour obtenir la couronne ou bonnet de maître en chirurgie.

Je la transcris en entier :

« *Quæstio chirurgica pro Laurea, discutienda Die Mercurii octava Augusti, hora nona matutina, an. Dom. 1657. Pæside perisissimo viro Magistro Joanne Houllier, Chirurgo regio, secundo scholæ Parisiensis Præposito.*

Utrum notitia circulationis sanguinis sit necessaria chirurgo?

Asserebat PETRUS VIVIEN, Parisinus, in Aula Regia Chirurgorum Parisiensium. »

Rien de plus, pas d'autre texte. C'est assurément la partie la moins importante pour les yeux. Elle occupe à peine le tiers de la feuille où s'étalent l'image et la dédicace mesurant ensemble 40 centimètres de hauteur. La gravure, de 25 centimètres de hauteur sur 28 centimètres de largeur, représente les armoiries illustrées des Fourcy. L'écu d'azur à l'aigle éployé, au chef d'or chargé de trois bézans de gueules, surmonté d'un casque de front, grillé, avec de grands lambrequins découpés à feuilles d'achante, a pour cimier l'aigle nais-

sant de l'écusson. Il est soutenu par deux lévriers dont les pattes de derrière reposent sur un dallage de trois rangs formé d'aigles et de bézans alternés. Le tout est fort bien gravé par I. P.

La dédicace : « Illustrissimo viro Domino D. Henrico de Fourcy, in suprema Galliarum curia Senatori integerrimo, Domino de Chessy, Trianon, Espinay, etc. », n'offre rien de particulier à signaler.

Après l'image de cette thèse, c'est la date surtout qu'il faut considérer. Elle fixe une époque mémorable dans les annales médico-chirurgicales, 1657 ! Le temps où la communauté des chirurgiens de Saint-Côme faisait, avec quelque succès, des tentatives pour secouer le joug de la Faculté et instituer un collège indépendant, ayant ses examinateurs, conférant des grades. (Voy. Corlieu, *l'Anc. Fac. de méd.*, p. 173 et suiv.). « Ils obtinrent, en 1656, des lettres patentes autorisant cette union qui mettait chirurgiens et barbiers sous la juridiction du premier barbier du roi... » Il y avait eu surprise, et les médecins réclamèrent énergiquement leurs privilèges. A la fin de l'année 1659, commença le grand procès qui devait se terminer, le 20 juillet 1660, par le triomphe de la Faculté.

Pierre Vivien, de Paris, qui soutenait sa thèse pendant cette période d'émancipation, le mercredi 8 août 1657, à neuf heures du matin, dans la salle *royale* des chirurgiens, nous est tout aussi inconnu que le très-habile homme qui présidait, maître Jean Houllier, chirurgien du roi, deuxième prévôt de l'École des chirurgiens de Paris. Peut-être descendait-il du fameux Jacques Houllier d'Estampes, qui avait été doyen (1546-1548) dans l'ancienne Faculté de médecine de la rue de la Bûcherie.

Quant à la question sur la circulation du sang, elle n'avait pas été choisie sans intention. Elle était contraire aux idées de la Faculté, qui ne voulait pas encore l'admettre. Mais l'on avait dû se borner à un simple énoncé ; l'on n'avait pas même pu écrire la solution affirmative. Car, depuis l'arrêté du Parlement du 2 mai 1535, la Faculté avait toujours conservé le

droit de censure sur tous les écrits et livres relatifs à la médecine. Et dans ce temps de guerre il fallait de la prudence. De là, sans doute, la forme de cette thèse de 1657!

Il n'en était pas de même lorsque les chirurgiens, observant le contrat de 1577, c'est-à-dire l'arrêté du 2 mai 1535, soutenaient leurs thèses en présence d'un docteur régent de la Faculté. Alors on pouvait développer la question proposée en quelques courts paragraphes; mais pas en latin. La docte et sévère Faculté s'était réservée encore le privilège d'écrire et parler en cette langue.

C'est ce que démontrent les deux pièces, plus petites, qui ont été placées immédiatement après la thèse illustrée dont je viens de parler, deux thèses de chirurgie de la même année 1641. Elles ont le même titre : *QUESTION DE CHIRURGIE pour estre disputée en l'Estude de Monsieur le Vasseur, Docteur Régent de la Faculté de Médecine de Paris et Lecteur ordinaire en chirurgie*. L'une : « *Est-il nécessaire de connaître les os pour la guérison des playes?* » est traitée en trois paragraphes et résolue par l'affirmative : « *Il est donc nécessaire...* » Elle se termine par la formule : « *A ces présentes thèses répondra publiquement (Dieu aydant) Léonard Dollé, Parisien, abbé des Escholiers estudians en chirurgie (1), le dimanche troisième mars 1641, à une heure précise, dans les petites rues du Cloître-Saint-Médéric, à l'image de la ville de Rouen.* » L'autre : « *Le chirurgien doit-il entreprendre la guérison des os découverts auxquels est survenu érysipèle?* » Après la réponse négative à cette question traitée comme la précédente, en trois points, se trouve aussi la formule : « *A ces présentes thèses répondra publiquement (Dieu aydant) Antoine Rolland, lieutenant des Escholiers estudians en chirurgie, le dimanche 14^e jour de juillet 1641, à une heure précise, en la rue de la Verrerie, proche l'assurance, chez Monsieur Damon.* »

(1) L'abbé des étudiants en chirurgie était le chef élu par eux, leur porte-parole, leur mandataire. Il avait un lieutenant. Il y en avait aussi en médecine.

Encadrées dans un petit entourage imprimé, ces deux thèses mesurent 29 centimètres de hauteur sur 23 de largeur. L'impression n'est pas très-belle et le papier assez grossier. On remarque qu'elles sont indiquées pour le dimanche. Les autres jours, les docteurs régents étaient sans doute empêchés.

22 janvier 1879.